

Audit de construction de l'assainissement d'une installation militaire armasuisse Immobilier

L'essentiel en bref

Dans le cadre de d'assainissement complet d'une installation militaire, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) planifie la mise en œuvre des besoins des utilisateurs et des exploitants. Il s'agit de préparer l'installation à son exploitation future et de l'adapter aux exigences des nouveaux systèmes qui y seront installés. Le projet sera réalisé durant la période 2021–2025. Le crédit d'engagement approuvé s'élève à environ 41 millions de francs.

Dans le cadre du présent audit, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a évalué les risques liés au projet et la réalisation des objectifs. Les résultats montrent un bilan globalement positif : le projet est bien conçu, l'exploitation est optimisée, et les coûts ainsi que les délais ont pu être respectés comme prévu jusqu'à présent. Il convient d'améliorer la documentation des dépendances avec les systèmes informatiques et d'armement afin de garantir la mise en œuvre correcte des exigences déterminantes en matière de construction, par exemple en ce qui concerne la sécurité sismique.

Les coûts et les délais sont sur la bonne voie, un rapport consolidé sur l'état du projet n'est toutefois pas disponible

Les coûts et les délais sont gérés de manière vérifiable et rigoureuse par le planificateur général-chef de projet externe, sous la direction d'armasuisse Immobilier. Lors de l'audit, les estimations des coûts finaux s'élèvent à 31 millions de francs, soit 17,3 % de moins que le devis approuvé de 37,5 millions de francs. Selon la planification actuelle, les délais finaux pourront être respectés.

Les possibilités qui existent de générer un rapport global automatisé sur l'état de la situation dans l'outil de gestion de projet existant ne sont pas exploitées pour le moment. Il n'y a donc pas de rapport de situation consolidé et la forte dépendance vis-à-vis du planificateur général-chef de projet externe reste inchangée.

Les conséquences financières des besoins supplémentaires doivent être présentées de manière transparente et adaptées au projet

Cinq besoins supplémentaires, dont le réseau de technologie opérationnelle (TO), ont été validés pendant la phase de réalisation du projet d'assainissement et viennent se substituer en partie à un besoin qui a déjà donné lieu à des commandes. Ils sont toutefois financés par le crédit-cadre 2021 au lieu du crédit d'engagement du projet d'assainissement. Le crédit-cadre est donc inutilement grevé et le crédit d'engagement n'a pas encore été utilisé dans son intégralité. Tous les besoins supplémentaires réalisés dans le périmètre du projet d'assainissement pourraient être intégrés au projet sans augmentation de crédit, au moyen d'un avenant.

Documentation incomplète et en partie contradictoire sur les dépendances des systèmes

Les exigences de construction en matière de protection sont parfois différentes et donc contradictoires dans les documents du projet d'assainissement. Les exigences relatives à la sécurité de la classe d'ouvrage ne sont pas non plus remplies. Il manque une documentation actualisée, en particulier en cas de modification des exigences, qui démontre clairement que la mise en œuvre est conforme aux exigences en vigueur. Les dépendances architecturales aux systèmes informatiques et d'armement doivent être surveillées, documentées et vérifiées par l'équipe de projet du maître d'ouvrage avant et pendant chaque phase. Selon les déclarations unanimes des parties prenantes, le projet de construction répond aux exigences posées malgré l'absence de documentation des modifications. Le CDF n'est pas en mesure d'évaluer leur mise en œuvre d'un point de vue technique.

Texte original en allemand